



COMMUNE DE
WALHAIN

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance du 23 décembre 2024

MM. Bernadette VANDENBOSCH,	Présidente du Conseil,
Xavier DUBOIS,	Bourgmestre,
Olivier PETRONIN ; Isabelle VAN BAVEL-DE COCQ ;	
Guillaume STAUMONT ; Didier HAYET,	Echevins,
Mélanie HAUBRUGE,	Présidente du CPAS,
Laurence SMETS ; Philippe MARTIN ; Isabelle DENEFF-GOMAND ;	
Francine KEKENBOSCH-VANLIERDE ; Bénédicte DELVILLE-GRANGAGNAGE ;	
Matthieu STAS de RICHELLE ; Cyrill LIZEN ; Aurélie BISTON ;	
Anne-Françoise DESIRANT ; Camille GIGOT ;	
Aurélien MARECHAL ; Mélanie NOEL,	Membres,
Christophe LEGAST,	Secrétaire.

6^{ème} objet : SECRETARIAT : Déclaration de politique communale pour la mandature 2024-2030 – Approbation

Le Conseil communal en séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, dont l'article L1123-27 ;

Vu la délibération du Conseil communal en sa séance du 2 décembre 2024 relative à l'adoption d'un pacte de majorité et à l'installation des bourgmestre et échevins ;

Vu la délibération du Conseil communal en sa séance de ce 23 décembre 2024 relative à l'installation de la Présidente du Conseil de l'Action sociale dans ses fonctions de membre du Collège communal ;

Considérant que, dans les deux mois qui suivent son installation, le Collège communal est tenu de soumettre au Conseil communal une déclaration de politique communale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins ses principaux projets politiques, ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière ;

Considérant qu'après son adoption, cette déclaration de politique communale est publiée par la voie d'affiche mentionnant le lieu où elle peut être consultée par le public, ainsi que de la manière prescrite par le Conseil communal ;

Entendus les exposés de MM. le Bourgmestre Xavier Dubois, les Echevins Olivier Petronin, Isabelle Van Bavel-De Cocq, Guillaume Staumont, Didier Hayet, et la Présidente du CPAS Mélanie Haubruge ;

Sur proposition du Collège communal ;

Après en avoir délibéré ;

Statuant par 13 voix pour et 6 abstentions ;

DÉCIDE :

- 1° D'approuver la déclaration de politique communale pour la mandature 2024-2030 ci-annexée.
- 2° De publier cette déclaration de politique communale par voie d'affiche aux valves communales, ainsi que sur le site internet de la Commune.

PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire,
(s) Chr. LEGAST

Pour extrait conforme,

Le Bourgmestre,
(S) X. DUBOIS

Par ordonnance :
Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Christophe LEGAST



Xavier DUBOIS